

**MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 16 JANVIER 2026  
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 SEPTEMBRE 2025,  
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 5 NOVEMBRE 2025 ET  
PAR LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 8 DÉCEMBRE 2025  
(LE « PROSPECTUS »)**

à l'égard du fonds suivant :  
Fonds de lingots d'or Mackenzie (série OA)  
(le « **Fonds** »)

---

Le prospectus est modifié pour créer la série OA du Fonds de lingots d'or Mackenzie.

Par conséquent, le prospectus est modifié comme suit :

- a) Sur la page couverture du prospectus, l'appel de note en bas de page « 36) » est ajouté au Fonds de lingots d'or Mackenzie.
- b) Sur la page couverture du prospectus, sous « **Notes en bas de page** », la note en bas de page suivante est ajoutée :  

36) Offre également des titres de série OA.
- c) À la page 34, dans le tableau de la sous-rubrique « **Critères d'admissibilité et de convenance associés aux séries** », la rangée suivante est ajoutée immédiatement après la rangée relative aux « **Parts des séries O et O5** » :

SÉRIES	CONVENANCE SUGGÉRÉE	AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
Parts de série OA	Certains investisseurs bien nantis.	Offertes exclusivement si votre mise de fonds initiale minimale est de 5 000 000 \$.

- d) À la page 35, sous la sous-rubrique « **Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale et aux placements subséquents** », la rangée suivante est ajoutée à la fin du « **Tableau 12 : Exigences relatives à la mise de fonds initiale minimale** » :

Série	Mise de fonds initiale minimale <sup>1</sup>
Parts de série OA	5 000 000 \$

- e) À la page 36, sous la sous-rubrique « **Non-respect des exigences relatives à la mise de fonds minimale** », la deuxième rangée du « **Tableau 13** » est remplacée par ce qui suit :

Si vous avez effectué un placement dans cette série :	Nous pourrions racheter votre placement ou l'échanger contre cette série <sup>1</sup> :
Séries O, OA et O5 <sup>2</sup>	Série PWX, si la série est offerte, selon le cas; autrement, série SC ou S5, si la série est offerte; sinon, série A, AV, T5 ou TV5, selon le cas.

- f) À la page 48, sous la sous-rubrique « **Mode de règlement en dollars américains** », la rangée relative au Fonds de lingots d'or Mackenzie dans le « **Tableau 18 : Mode de règlement en dollars américains** » est remplacée par ce qui suit :

FONDS	A	D	F	FB/PWFB	OA	PW	PWX	PWB
Fonds de lingots d'or Mackenzie	☑	☑	☑	☑	☑	☑		

- g) À la page 50, sous le « **Tableau 19 : Frais et charges payables par les Fonds** », une nouvelle colonne pour la série OA est ajoutée et la rangée relative au Fonds de lingots d'or Mackenzie est remplacée par ce qui suit :

FONDS	A/T5/T8/DA/AR/AV/AVR/TV5/TV8	B/C	D	DF/F/F5/F8/PWFB/PWFB5	G	I	GP	SC/S5/S8	PW/PWB/PWR/PWT5/PWT8	FB/FB5/FR	OA	PV/PVR/PV5/PV8	SN
Fonds de lingots d'or Mackenzie	1,55 %	-	0,55 %	0,50 %	-	-	-	-	1,50 %	0,55 %	0,71 %	-	-

- h) À la page 55, sous la sous-rubrique « **Échanges entre les séries Au détail et les séries Patrimoine privé** », le deuxième paragraphe est remplacé par ce qui suit :

Les placements admissibles sont i) les séries Patrimoine privé que vous détenez dans vos comptes admissibles, et ii) les parts de l'une ou l'autre des séries A, AV, AR, AVR, B, C, D, DA, DF, F, F5, F8, FB, FB5, G, GP, I, O, O5, OA, S5, S8, SC, SN, T5, TV5, T8 ou TV8 des Fonds Mackenzie et d'autres séries de Fonds Mackenzie choisis que vous détenez dans vos comptes admissibles.

- i) À la page 60, sous le tableau « **Frais d'administration** » de la rubrique « **Frais et charges payables par les Fonds** », la rangée relative au Fonds de lingots d'or Mackenzie est remplacée par ce qui suit :

Fonds	D	DF/F/F5/F8/OA/PW/PV/PVR/PWB/PWFB/PWFB5/PWR/PWT5/PV5/PWT8/PV8/SN	AR/AVR/FR	Toutes les autres séries, sauf indication contraire	Exceptions
Fonds de lingots d'or Mackenzie	0,20 %	0,15 %	-	0,31 %	-

- j) À la page 63, sous « **Mode de souscription avec frais d'acquisition** » de la rubrique « **Frais et charges directement payables par vous** », la deuxième rangée du tableau est remplacée par ce qui suit :

Séries/Mode de souscription	Frais d'acquisition maximaux (en pourcentage du montant souscrit)
Séries I, OA, PW, PV, PVR, PWR, PWB, PWT5, PV5, PWT8 et PV8 Séries AR, C, SC et G du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	2 %

- k) À la page 69, sous le « **Tableau 20 : Courtages payables à votre courtier** » de la sous-rubrique « **Courtages** », la cinquième rangée est remplacée par ce qui suit :

Séries	Mode de souscription avec frais d'acquisition
Parts de série I Parts des séries C, SC et G du Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie Parts des séries PW, PV, PVR, PWR, PWB, PWT5, PV5, PWT8 et PV8 Parts de série OA	Au plus 2 %

- l) À la page 70, la première phrase du premier paragraphe de la sous-rubrique « **Commissions de suivi** » est remplacée par ce qui suit :

Les commissions de suivi à l'égard des parts des séries A, AV, AR, AVR, B, DA, G, I, OA, PW, PV, PVR, PWB, PWR, PWT5, PV5, PWT8, PV8, SC, S5, S8, T5, TV5, T8 et TV8 sont prélevées sur les frais de gestion que nous touchons.

- m) À la page 72, sous la sous-rubrique « **Commissions de suivi** », la rangée relative au Fonds de lingots d'or Mackenzie est remplacée par ce qui suit :

	TAUX ANNUEL DE LA COMMISSION DE SUIVI POUR TOUS LES FONDS					
Série	A, AV, AR, AVR, B, S5, S8, SC, T5, TV5, T8 et TV8		G	I	OA	PW, PWB, PWR, PV, PVR, PWT5, PV5, PWT8 et PV8
Mode de souscription*	SFA	SFR <sup>1</sup>	SFA	SFA	SFA	SFA
Fonds de lingots d'or Mackenzie	1,00 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,30 %	1,00 %

- n) À la page 227, la rangée intitulée « **Parts offertes** » de la rubrique « **Détail du fonds** » du Fonds de lingots d'or Mackenzie est remplacée par ce qui suit :

<b>Parts offertes</b>	Séries A, D, F, FB, O, OA, PW, PWFB, PWX
-----------------------	--

## **Droits de résolution et sanctions civiles**

---

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures de la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.



# ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DU FONDS

La présente modification n° 3 datée du 16 janvier 2026, et le prospectus simplifié daté du 29 septembre 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 5 novembre 2025 et par la modification n° 2 datée du 8 décembre 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

En date du 16 janvier 2026.

Fonds de lingots d'or Mackenzie

(le « Fonds »)

## CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE (EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DU FONDS)

« *Luke Gould* »

---

Luke Gould  
Président du conseil, président et chef de la direction  
Corporation Financière Mackenzie

« *Keith Potter* »

---

Keith Potter  
Vice-président exécutif et chef des services financiers  
Corporation Financière Mackenzie

## AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

« *Nancy McCuaig* »

---

Nancy McCuaig  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie

« *Naomi Andjelic Bartlett* »

---

Naomi Andjelic Bartlett  
Administratrice  
Corporation Financière Mackenzie